

## **Déclaration préalable CHSCTD du 04 mai 2020**

Madame la Directrice Académique,

Le 12 mai doit voir le retour des premiers élèves dans les écoles du département alors que de nombreuses questions demeurent.

Le protocole sanitaire précise que « *Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.* » Si de tels cas existent dans le département, comment les personnels prépareront-ils la rentrée ?

Cette éventualité conforte l'exigence du Sgen-CFDT, qu'une semaine entière soit laissée aux équipes d'écoles à partir du 11 mai, à l'instar de ce qui prévaut pour le 2<sup>nd</sup> degré, afin de préparer au mieux cette rentrée si particulière. Pour les personnels des écoles, c'est toute une logistique à revoir : cheminements dans l'école, matériels et lieux utilisés, organisation du nettoyage des mains à intervalles réguliers, réaménagement et réorganisation des salles de classe, etc...

Il ne s'agit pas ici d'une rentrée « normale » après de simples vacances mais bien d'un retour à l'extérieur de leur logement pour beaucoup d'enfants qui ne l'ont pas quitté depuis le 16 mars.

Les personnels exerçant en maternelle s'alarment de la véritable maltraitance psychologique que l'institution leur demande d'instaurer en direction de leurs très jeunes élèves. Faut-il être totalement coupé de la réalité pour ne pas voir à quel point il sera impossible de faire respecter à des enfants (qui plus est retrouvant leurs camarades après 8 longues semaines de confinement) la distanciation sociale tellement contraire à la fois à leur nature et leur développement !

Pour l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, le retour en poste ne pourra être acceptable que si les conditions sanitaires sont remplies.

Nous avons évoqué les enseignants des écoles mais il ne faudrait pas croire que la reprise pour les autres personnels soit mieux vécue. Cette période de confinement a pu en fragiliser certains. Depuis l'annonce de la réouverture des écoles et établissements, nombre de collègues, quels que soient leurs fonctions ou lieu de travail, disent mal dormir. Impossible pour eux bien entendu de faire abstraction du risque sanitaire pour eux-mêmes et leurs proches. La distanciation ne sera pas applicable tout le temps, notamment pour les élèves les plus jeunes mais aussi pour les autres élèves, accompagnés par leur AESH par exemple. Au-delà de la crainte pour leur santé, la perspective pour les personnels de devoir répondre à des accusations de parents si leur enfant était amené à contracter le virus fait peser une responsabilité plus lourde encore qu'à l'accoutumée. Quelles garanties

pouvez-vous leur donner à ce sujet ?

Enfin, notre CHSCT couvrant les services déconcentrés du Finistère, nous souhaitons également connaître les dispositions prises par la DSDEN pour l'après 11 mai. Le télétravail sera-t-il poursuivi ou le retour sur site sera-t-il systématiquement exigé ?